

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 17 mars 2015 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2015-0007 1135, boulevard Mgr-Langlois, lot 5 376 012 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et son agrandissement avec une marge arrière de nulle, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge arrière minimale de 6 mètres dans la zone C-174.

DM2015-0011 461, rue Dufferin, futur lot 5 662 455 du cadastre du Québec.

Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant minimale de 2 mètres face à la rue Dufferin, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un recul d'au moins 7 mètres.

Autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 2,5 mètres avec barbelé dirigé vers l'extérieur, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une hauteur de 2 mètres en cour latérale ou arrière et exige que le barbelé soit orienté vers l'intérieur de la propriété.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 février 2015.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe